

Le deuxième ministère de Terre-Neuve au 31 décembre 1972

Premier ministre, l'hon. F.D. Moores
 Ministre de la Justice et président du conseil, l'hon. Alex T. Hickman
 Ministre des Finances et président du conseil du Trésor, l'hon. J.C. Crosbie
 Ministre de l'Éducation, l'hon. G. Ottenheimer
 Ministre des Transports et des Communications, l'hon. T. Farrell
 Ministre de l'Assistance sociale, l'hon. A.J. Murphy
 Ministre de la Santé, l'hon. A.T. Rowe
 Ministre du Développement industriel, l'hon. C.W. Doody
 Ministre des Affaires municipales et du Logement, l'hon. H. Collins
 Ministre des Affaires provinciales et de l'Environnement, l'hon. T. Hickey

Ministre de la Main-d'œuvre et des Relations industrielles, l'hon. G. Dawe
 Ministre de l'Agriculture et des Forêts, l'hon. E. Maynard
 Ministre des Pêcheries, l'hon. Roy Cheeseman
 Ministre des Travaux publics et des Services, l'hon. V. Earle
 Ministre du Tourisme, l'hon. T. Doyle
 Ministre de la Réadaptation et des Loisirs, l'hon. J. Rousseau
 Ministre des Mines et de l'Énergie, l'hon. L. Barry
 Ministre du Développement rural, l'hon. J. Reid
 Ministre sans portefeuille, l'hon. William Marshall

4.3.1.2 Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du conseil exécutif et de l'assemblée législative. Le poste de lieutenant-gouverneur est actuellement occupé par l'honorable J. George MacKay, nommé le 6 octobre 1969. L'assemblée législative se compose de 32 membres (16 circonscriptions électorales) élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans. Chaque circonscription élit deux représentants à l'assemblée législative. La cinquante-deuxième assemblée législative, élue le 11 mai 1970, se composait de 27 libéraux et cinq conservateurs-progressistes; mais au 31 décembre 1972, elle comptait 25 libéraux et sept conservateurs-progressistes.

Le premier ministre perçoit un traitement annuel de \$10,000, un ministre avec portefeuille \$6,000 et un ministre sans portefeuille \$3,600. Chaque membre de l'assemblée reçoit \$4,000 pour chaque session ordinaire à laquelle il assiste et un supplément de \$2,000, libre d'impôt, à titre d'allocation de déplacement et de représentation dans le cadre de ses fonctions; l'Orateur de l'assemblée bénéficie d'une indemnité supplémentaire de \$1,000, plus un montant de \$500, non imposable, par session; à titre d'indemnité et d'allocation de session le président suppléant reçoit également des montants de \$600 et \$300 respectivement, et le chef de l'opposition de \$2,000 et \$1,000. Toutes les indemnités et allocations s'accumulent à partir de la date de l'élection à la législature et elles sont payées chaque mois. Aucune indemnité de session ou allocation de dépenses n'est accordée pour une session extraordinaire de la législature.

Le vingt-septième ministère de l'Île-du-Prince-Édouard au 31 décembre 1972

Premier ministre et ministre de l'Agriculture et des Forêts, l'hon. Alexander B. Campbell
 Président du conseil exécutif, ministre de la Justice, procureur et avocat général, et secrétaire provincial, l'hon. Gordon L. Bennett
 Ministre des Travaux publics et de la Voirie, l'hon. George J. Ferguson
 Ministre des Finances, l'hon. T. Earle Hickey
 Ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Développement, l'hon. John H. Maloney
 Ministre de la Santé, ministre des Services sociaux et ministre du Travail, l'hon. Bruce L. Stewart

Ministre de l'Environnement et du Tourisme, ministre des Services communautaires et président de la Commission du Centenaire (1973) de l'Î.-P.-É., l'hon. Robert Schurman
 Ministre des Pêcheries, l'hon. Robert E. Campbell
 Ministre de l'Éducation, l'hon. Bennett Campbell
 Ministre sans portefeuille et ministre responsable de l'Administration du secteur logement de l'Î.-P.-É., l'hon. Jean Canfield.

4.3.1.3 Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Depuis le 22 juillet 1968, la fonction de lieutenant-gouverneur est assumée par l'honorable Victor de B. Oland. La législature compte 46 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 13 octobre 1970, 23 libéraux, 21 conservateurs-progressistes et deux néo-démocrates ont été élus à la cinquantième législature provinciale, la vingt-septième depuis la Confédération.